

*Comités de  
concertation Bureaux  
d'enregistrement et  
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière  
du 11 octobre 2012

*afnic*

## Présents

**BE : 7** (sur 46 membres bureaux d'enregistrement)

Ascio Technologies Inc	Peter Cousyn
Connection SAS	Jean-Benoît Richard
Dataxy	Bernard Dulac
GIP Renater	Elisabeth Gomez
France Telecom Orange	Sophie Jean-Gilles
Mailclub	Frédéric Guillemaut

**Utilisateurs, personnes physiques et morales : 5** (sur 30 membres)

<b>Personnes morales</b>	
ACFCI	Thierry Hinfray
Bibliothèque Nationale de France	Annick Lorthios
SEP IMS RESOURCES	Guy Frankin
<b>Personnes physiques</b>	
	Elisabeth Porteneuve
	David-Irving Tayer

**Invités : 1**

Union des Annonceurs	Claudie Volland-Rivet
----------------------	-----------------------

### Afnic

	Marine Chantreau
	Philippe Renaut
	Julien Naillet
	Virginie Navailles
	Isabel Toutaud
	Mathieu Weill

### Excusés

CCIP	Delphine Besson
Dreyfus et associés	Emmanuel Harrar
Online SAS	Stéphanie Kolaric
Pages jaunes	Richard Coffre

## Ordre du jour de la réunion plénière

### A- Points de discussion :

1. Récapitulatif de la convention Etat/Afnic
2. Participation à distance aux CC et outils collaboratifs
3. Future politique de registre : ouverture des 1 et 2 caractères
4. Procédure de résolution de litige avec l'OMPI
5. Débat sur les orientations du fonds de développement et de soutien de l'Internet
6. Calendrier prévisionnel pour les nouveaux services
7. Stratégie marketing .fr : état des réflexions

### B- Points d'information et bilans sur la période écoulée

1. Simplification ZoneCheck
2. Accréditation
3. Ouverture à l'Europe
4. Ouverture du .wf, .tf, .yt, .pm
5. Ouverture des IDN
6. DNSSEC
7. Autres changements 2012
8. Bilan SYRELI et évolutions
9. Evolution des statuts

## Compte-rendu

### A. Points de discussion

#### 1. Récapitulatif de la convention Etat/Afnic

Pendant la présentation du matin, Mathieu Weill rappelle les principaux engagements de la nouvelle convention signée entre l'Etat et l'Afnic :

- ✓ Mise en place du support 24/7 au 01/11/12
- ✓ Plan de déploiement DNSSEC au 31/12/12
- ✓ Plan de promotion du .fr au 31/12/2012
- ✓ Datacenter 2 en mars 2013
- ✓ Homologation de sécurité en juin 2013
- ✓ Nouvelle procédure de résolution de litige avec l'OMPI avant le 30/9/2013
- ✓ Ouverture aux noms à 1 ou 2 caractères fin 2013
- ✓ Enregistrements multi-années
- ✓ Engagements sur la qualité de service : un engagement de service aligné, voire supérieur aux niveaux ICANN, séquestre de données quotidien du .fr, audit annuel de sécurité de l'ensemble du SI.
- ✓ Création d'un Fonds de Soutien et de Développement de l'Internet (FSDI), de gouvernance

indépendante, finançant des actions de recherche sur l'Internet, auquel seront affectés les bénéfices du .fr (estimation à près de 8M€ en 5 ans).

- ✓ Participation à distance aux instances de concertation et outils collaboratifs
- ✓ Certification ISO 27001
- ✓ Registry lock
- ✓ Whois en open data
- ✓ Nouvelle version de Syreli

Position des BE :

- ✓ Plusieurs questions sur la mise en place du support 24/7 ont été posées. Mathieu Weill répond qu'un appel d'offre a été lancé pour couvrir les heures pendant lesquelles le support Afnic est fermé. Un prestataire a été sélectionné. Ses équipes vont être formées et les équipes Afnic seront d'astreinte niveau 2 en soutien du prestataire.

Position des utilisateurs

- ✓ Ils souhaitent savoir si un calendrier a été annoncé pour la désignation de l'office d'enregistrement pour les 10 extensions ultra-marines. Mathieu Weill répond qu'il n'y a pas d'échéance annoncée à date mais que les délais ne sont pas inquiétants dans le cadre d'une consultation.

## 2. Participation à distance aux CC et outils collaboratifs

Les discussions sont lancées pour évaluer les besoins et choisir les outils pertinents.

Position des utilisateurs et BE :

- ✓ Pour la participation à distance aux instances de concertation, les échanges ont porté sur le choix du meilleur outil permettant à la fois écoute (son) et participation (image). Il faut garantir la sécurité des échanges, par un service qui ne soit disponible qu'après inscription.
- ✓ Pour les outils collaboratifs, un forum/tchat serait envisageable mais la web conférence est plus dynamique. La question de la difficile régulation des contenus et de la communication est soulevée. Il faudrait mettre en place un engagement de confidentialité (notamment pour les documents partagés) et de bonne conduite pour le déroulement des échanges.
- ✓ L'exemple du forum de l'ICANN est cité : il s'agit d'un lieu très large d'échanges. L'ICANN publie des « positions papers » sur lesquels elle demande un retour. La règle est de 3 passages par thématique avant d'arrêter une position. Il paraît nécessaire de définir des règles de fonctionnement et de trancher sur l'utilité d'une modération/animation.
- ✓ Le site de l'Afnic pourrait héberger ce forum/plateforme où se trouveraient des informations de base, la solution à des questions que l'on se pose, et la liste des thématiques qui seront traitées afin de préparer les échanges. La mise en place de codes d'accès permettrait une première forme de modération.

## 3. Future politique de registre : ouverture des 1 et 2 caractères

Les réflexions ont été initiées. En accord avec le cadre légal, il n'y aura pas d'enchères mais les autres règles ne sont pas définies : faut-il une période de sunrise donnant priorité aux marques pendant 2 mois, suivie d'une ouverture classique ? Le calendrier envisagé pour l'élaboration et la validation de la future politique est :

- ✓ Soumission si possible des premières réflexions à la communauté via les espaces

collaboratifs début 2013

- ✓ Présentation du pré-projet de politique lors des prochains comités le 7 février 2013, puis au Conseil d'administration
- ✓ Nouvelle soumission du projet modifié à la communauté courant de l'été 2013
- ✓ Validation définitive par les comités et conseil d'administration de septembre et octobre 2013
- ✓ Ouverture : fin de l'année 2013

Position des BE :

- ✓ Les BE sont favorables à une sunrise period pour les titulaires de droits mais, ensuite, ils ne souhaitent pas qu'il y ait de réservations possibles et souhaitent voir appliquée la règle du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi. Les ayants-droits sont protégés par l'article L45 qui mentionne les règles de propriété intellectuelle et ils peuvent aussi faire appel aux procédures de résolution de litiges.

Position des utilisateurs :

- ✓ Les utilisateurs ne sont pas en faveur d'une sunrise et prônent la règle du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi. Ils attirent l'attention sur le tarif à définir puisqu'il n'y a pas d'enchères, 1 ou 2 caractères n'ayant pas la même valeur selon eux.

#### 4. Procédure de résolution de litige avec l'OMPI

Isabel Toutaud rappelle que cette procédure ne vient pas se substituer à Syreli et qu'il s'agit d'une alternative, le requérant choisit le canal souhaité. Cette procédure doit être mise en place avant le 30/09/2012. Les travaux ont déjà commencé ; l'objectif est de soumettre un règlement de la procédure, comprenant les modalités sur la procédure, le choix des experts et les règles de déontologie au cabinet du ministre début 2013 pour validation, puis publication au Journal Officiel pour une mise en œuvre technique du règlement au cours de l'été 2013. L'OMPI sera libre de fixer les tarifs. Un rendez-vous annuel rassemblant les experts de l'OMPI et Syreli est envisagé en séance publique afin d'établir une jurisprudence que sera actualisée chaque année.

Position des BE :

- ✓ Un point de vigilance doit être accordé sur la cohérence avec Syreli du tarif qui sera fixé par l'OMPI, par exemple le tarif de l'UDNDRP (système de résolution de litiges de l'ICANN) n'est pas compatible selon eux.

Position des utilisateurs :

- ✓ Ils font confiance à l'Afnic pour proposer et mettre en œuvre une procédure claire en accord avec l'article L45.6. Ils pensent qu'il serait bien de proposer une interface en ligne simple similaire à celle de Syreli. Ils interrogent sur la manière de s'assurer que les règles de déontologie et de transparence soient bien respectées afin que les décisions ne puissent être invalidées.

Isabel Toutaud précise que les modalités et règles feront l'objet d'un document contractuel et que le tarif fera effectivement l'objet d'une attention particulière, les suggestions des participants étant les bienvenues.

#### 5. Débat sur les orientations du Fonds de Soutien et de Développement de l'Internet

Les bénéficiaires du .fr seront reversés dans un fonds dont l'objet est de soutenir des recherches pour le développement de l'Internet. Mathieu Weill explique que l'orientation choisie est celle d'une fondation abritée, c'est-à-dire une contractualisation avec une fondation indépendante qui gèrera le fonds, qui fera lui-même l'objet d'une comptabilité analytique. L'objectif de dotation étant estimé à 8 millions

d'euros en 5 ans, il serait trop compliqué de créer une fondation et cela requiert des compétences spécifiques. Le type de projets soutenu n'est pas arrêté précisément mais les orientations vont vers le soutien de divers petits projets plutôt que 1 à 2 gros projets par an. Les activités du fonds feront l'objet d'un rapport annuel au ministre. Les projets ne concerneront pas des équipements ou logiciels utilisés par l'Afnic. Les échanges avec des fondations et le ministère ont été initiés. Le but est de monter un projet qui sera ensuite discuté avec les parties prenantes avant d'être soumis au conseil d'administration, puis voté en assemblée générale.

Position des BE :

- ✓ Frédéric Guillemaut précise que les bureaux d'enregistrement soutiennent cette initiative et estiment qu'ils ont, tout comme les utilisateurs et les membres de l'Afnic, leur mot à dire sur les actions du fonds. Ils souhaitent être représentés au sein de l'organisme de gouvernance du fonds.

Position des utilisateurs :

- ✓ Ils soulignent l'importance de bien définir les procédures de fonctionnement du fonds et de sa gouvernance, notamment la nature des projets soutenus et leur nombre afin de ne pas se disperser dans trop de projets. Il serait exemplaire de pouvoir garder des coûts de fonctionnement bas et de dépenser seulement à bon escient. Ils suggèrent la création d'un comité de sélection des projets et de se démarquer d'autres fondations qui ont de nombreux programmes, si possible, en soutenant des projets de niche. Un utilisateur demande si les projets soutenus concerneront uniquement les nouvelles technologies ou s'ils peuvent avoir un caractère social.

Mathieu Weill rappelle que la convention précise que les projets doivent servir au développement de l'Internet ; s'ils ont également une visée de cohésion sociale, cela sera certainement bien accueilli par le ministère et il cite la société Nominet dont la fondation aide des entreprises à caractère social utilisant Internet.

## 6. Calendrier prévisionnel pour les nouveaux services

Des travaux sont en cours sur les systèmes pour la mise en place d'un système d'enregistrement multi-TLD.

Ces évolutions bénéficient également au .fr. Des « releases » ont été programmées tous les 2 mois (4 entre décembre 2012 à juin 2013), la publication DNS passera à toutes les 10 minutes en décembre 2012 ; les enregistrements multi-années, le déploiement du PRA et l'ouverture des domaines à 1 et 2 caractères sont prévus pour le second semestre 2013.

Concernant le site internet de l'Afnic, des évolutions importantes de l'interface « Mon AFNIC » sont en cours afin de permettre notamment le passage de l'univers d'un TLD à un autre.

Le système actuel de facturation et de paiement est également entièrement reconfiguré.

Position des BE et des utilisateurs :

- ✓ Pas de remarque, ni question sur ce sujet

## 7. Stratégie marketing .fr : état des réflexions

Julien Naillet explique la méthodologie de l'étude qualitative (entretiens avec des professionnels des noms de domaine et des futurs shapers) et quantitative (plus de 5000 personnes du grand public en France et 4 autres pays européens) menée par TNS Sofres sur la perception du .fr et fait part des grands enseignements :

- **Des connotations... Mais pas de représentations.** Le .fr est connu, 69% des français le citent spontanément et 93% le rencontrent souvent dans les adresses de site sur Internet (vs 83% pour le .com) mais il est perçu comme un repère géographique et linguistique (comme le

code postal) qui délimite le territoire France ; le .com est vu comme « passeport » à l'international

- **Des automatismes... Mais pas (ou peu) de réflexion.** 58% des Français n'accordent pas d'importance à l'extension et pour les entrepreneurs, l'extension est une nécessité technique, une démarche administrative qu'ils délèguent aux prescripteurs (bureaux d'enregistrement)
- **Une inclinaison... Mais pas de transformation systématique.** 58% des Français déclarent avoir une très bonne opinion du .fr (vs 28% pour le .com et 19% pour le .eu) mais cette adhésion de principe ne se traduit pas dans les parts de marché

Il faut créer une conscientisation du .fr, le faire exister dans l'esprit des français et des européens et le rendre visible ; faire émerger le choix de l'extension, l'intégrer dans une stratégie offensive, pour amener les prescripteurs et utilisateurs à préférer le .fr.

Pour cela, TNS Sofres propose 4 scenarios :

1. Un scénario « accès : simplifier le .fr - le .fr à portée de clic »
2. Un scénario « communauté : valoriser l'ancrage territorial du .fr – fier de s'afficher en .fr »
3. Un scénario « marketing : adosser le .fr à la marque france – le .fr comme ambassadeur »
4. Un scénario « corporate : exploiter le capital confiance du .fr »

Position des BE :

- ✓ Pas de préférence pour un scénario en particulier mais ils remarquent qu'il y a effectivement un poids administratif associé à l'image du .fr. Certains de leurs clients pensent qu'il est plus compliqué de créer un .fr et qu'il faut toujours fournir des justificatifs.

Position des utilisateurs :

- ✓ Pas de commentaire particulier sur ce sujet.

## B. Points d'information et bilans sur la période écoulée

### 1. Simplification ZoneCheck

Zonecheck va être supprimé des vérifications « a priori » du système d'enregistrement dès décembre 2012. Un travail en collaboration avec le .se est en cours pour l'élaboration d'un outil commun prenant le meilleur de zonecheck vs dnscheck.

Position des BE :

- ✓ Ils demandent s'ils peuvent continuer à utiliser l'outil

Mathieu Weill confirme que l'outil restera utilisable.

### 2. Accréditation

A date, 489 bureaux d'enregistrement sont accrédités. Les premières accréditations ont été délivrées le 22 décembre 2011. 139 noms de domaine ont été transférés selon la procédure « pré-orphelin » prévue dans la politique d'accréditation. Tous les autres noms de domaine ont fait l'objet de transferts d'activité « volontaires ». Résiliation de 37 BE n'ayant pas manifesté d'intérêt pour l'accréditation et n'ayant pas ou peu de nom de domaine en portefeuille. En application du contrat, encore 38 résiliations de BE présentant un solde débiteur malgré les relances sont possibles. Pour tous les BE résiliés, soit environ 2000 noms de domaine, il y a eu ouverture de la procédure des noms de domaine orphelins.

Position des utilisateurs :

- ✓ Ils demandent comment seront traités les noms de domaine orphelins après la désignation pour les extensions ultramarines. Isabel Toutaud répond qu'ils feront l'objet d'un plan de transfert technique et Mathieu Weill précise que le nouvel office d'enregistrement devra accréditer ses bureaux d'enregistrement, comme le préciseront les conventions.

### 3. Ouverture à l'Europe

En décembre dernier, toutes les zones gérées par l'Afnic ont été ouvertes et suivent les mêmes règles d'enregistrement. L'éligibilité s'est élargie à l'Europe et les termes réservés/interdits ont été ouverts à examen préalable. Presque 9% des 47000 noms enregistrés depuis ont des titulaires non résidents en France.

### 4. Ouverture du .wf, .tf, .yt, .pm

Le .fr représente toujours 97,7% des nouveaux enregistrements créés, 23000 noms de domaine ont été créés pour les autres extensions depuis le changement : 10378 .re, 2697 .wf, 2474 .tf, 3314 .yt et 4290 .pm.

### 5. Ouverture des IDN

Depuis l'ouverture, plus de 11500 IDN ont été créés (sur la base de 9500 domaines ASCII), mais une minorité d'enregistrements multiples (4%). Une majorité d'IDN avait leur forme ASCII enregistrée depuis plus de 6 mois (84%) et 80% des IDN contiennent le caractère « é » (seulement 3 avec le eszett ß). Les noms de domaine non IDN représentent encore 96,5% des nouveaux enregistrements. A date, 30000 IDN ont été enregistrés (99% sous le .fr).

### 6. DNSSEC

DNSSEC a été introduit en septembre 2010 et les enregistrements sont ouverts depuis avril 2011. Au bout d'un an, seulement 50 zones ont été signées avec des DS annoncées, pour seulement 16 bureaux d'enregistrement concernés. En avril 2012, le plus important bureau d'enregistrement de l'Afnic a commencé à proposer DNSSEC en option pour les nouveaux enregistrements, avec un résultat d'environ 10 nouveaux enregistrements par jour. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, ce chiffre est passé à environ 150 nouveaux enregistrements par jour, depuis que l'option est aussi disponible pour les domaines déjà enregistrés. A date, plus de 20000 zones gérées par l'Afnic ont été signées. Une étude a été menée pour étudier les scénarios de déploiement possibles, notamment une incitation financière (remise tarifaire) pour les bureaux d'enregistrement et une sensibilisation de l'ensemble des autres acteurs.

Position des BE :

- ✓ Les BE ne souhaitent pas forcément la baisse tarifaire, qui leur semble être un effet d'annonce avec peu d'effet sur le volume au vu des contraintes techniques qu'impose DNSSEC, notamment le système de clés qu'il faut idéalement renouveler toutes les 3 semaines. Les clients vont oublier leurs clés et se plaindre auprès de leur BE, cela demanderait plus de service de leur part et les clients ne veulent pas payer plus.

Mathieu Weill précise qu'il existe plusieurs durées de clé mais, que si cela complexifie un peu la gestion, cela incite à passer par un gestionnaire car le niveau technique requis est plus élevé.

### 7. Autres changements 2012

Philippe Renaut mentionne le passage des maintenances et releases planifiées le soir à partir de 18h30 pour la production et la réalisation de travaux sur la disponibilité des systèmes.

## 8. Bilan SYRELI et évolutions

En 2012, 125 dossiers recevables (120 demandes de transmission et 5 demandes de suppression) ont été examinés et 118 décisions ont été rendues (86 accords dont 23 suite à l'accord du titulaire et 32 rejets). Les requérants sont 117 personnes morales et 8 personnes physiques et les dossiers concernaient 122 extensions en *.fr* et 3 en *.re*

Les évolutions liées aux engagements pris dans le cadre de la convention Etat/Afnic sont la gratuité de Syreli pour les entités administratives ciblées dans la convention (DGCCRF, DGFP, SIG, OCLCTIC, DGDDI) et le remboursement à hauteur de 150 euros aux requérants si la décision rendue leur est favorable.

### Position des utilisateurs

- ✓ Ils attirent l'attention sur le côté discriminant de la gratuité pour certaines entités seulement.

## 9. Evolution des statuts

En septembre 2011, le conseil d'administration demande à l'Afnic de travailler sur les statuts afin d'optimiser le fonctionnement interne et de prévenir le risque d'entrisme, tout en préservant le modèle ouvert de l'Association. Les premiers échanges sur les propositions de modifications ont eu lieu lors de l'assemblée générale du 15 juin 2012 et, en septembre, le conseil d'administration a délibéré sur le nouveau projet, voté le règlement intérieur associatif mis à jour et décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de lui soumettre la nouvelle proposition de statuts le 19 octobre 2012.

Les modifications proposées afin de se prémunir contre le risque d'entrisme sont : donner un temps d'adhésion minimum avant de pouvoir acquérir un droit de vote et introduire la possibilité de l'exclusion temporaire de membres, par le président si besoin.

Pour clarifier les conditions de candidature des administrateurs et permettre une bonne gouvernance de l'association, il a été proposé de citer le code d'éthique et de déontologie dans les statuts, de renforcer les conditions pour se porter candidat (ne pas avoir été condamné pour des faits susceptibles de porter préjudice à l'Afnic en termes d'image dans les 3 dernières années) et de créer un comité de validation des candidatures

Pour optimiser le fonctionnement interne, il est suggéré de clarifier les droits des membres d'honneur, de préciser les modes de réunion et de consultation du CA, d'insérer la possibilité d'utiliser des moyens électroniques pour l'organisation des votes lors des assemblées générales et de baisser le quorum à 50% des membres pour la modification des statuts afin de limiter le recours aux assemblées générales extraordinaires.

*La prochaine réunion des Comités de concertation est prévue le 7 février 2013 à 9h30.*